

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

AB CABLES
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 3/5, rue de la Vaucouleurs - ZI de la Vaucouleurs,
78 711 MANTES-LA-VILLE
RCS VERSAILLES 948 943 709

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 31 AOUT 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le 31 août,
A 16 heures,

Les associés de la Société **AB CABLES** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Benjamin BENEZET**, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Stéphane CAUCHOIS est désigné comme Secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Le rapport du Président,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président et pris acte de la démission de Monsieur Benjamin BENEZET de son mandat de Président, décide de le remercier pour les services rendus à la Société, d'accepter sa démission avec effet à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

DEUXIEME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de nommer en qualité de Président, pour une durée non limitée :

Monsieur Jean-Michel BENEZET

Né le [REDACTED] à [REDACTED]

De nationalité [REDACTED]

Demeurant [REDACTED]

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Jean-Michel BENEZET disposera des pouvoirs dans les conditions et limites fixés à l'article 16 des statuts.

***Monsieur Jean-Michel BENEZET** déclare qu'il accepte les fonctions de Président et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Jean-Michel BENEZET pourra être rémunéré et que son éventuelle rémunération sera fixée ultérieurement.

En outre, en qualité de mandataire social, Monsieur Jean-Michel BENEZET pourra prétendre au remboursement, sur justification, des frais de représentation et de déplacement, engagés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de séance
Monsieur Benjamin BENEZET

Le Secrétaire de séance
Monsieur Stéphane CAUCHOIS

 *Monsieur Benjamin BENEZET*

 *Monsieur Stéphane Cauchois*

Monsieur Jean-Michel BENEZET
Associé

*« Lu et approuvé. Bon pour acceptation
des fonctions de Président »*

Lu et approuvé. Bon pour
acceptation des fonctions de
Président

   |